Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN Mars 2012, volume 26, numéro 3

Les femmes s'indignent !

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable :
Dominique Daigneault
Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx
Conception graphique :
Jean Gladu
Montage : Jean Gladu
Correction : Michèle Delsemme
Photographies : Guylaine Alix, Normand Blouin, Véronique De Sève, Dominique Perron, Emmanuelle Proulx et Documentation CSN.
Illustration : Julie Rocheleau
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
guylaine.alix@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Mars

7
Assemblée générale

12 et 13
Trésorerie

15 et 16
Initiation à la santé sécurité du travail

19
Comité de surveillance

20
Surveillance Committee

20 et 21
Les réseaux d'entraide

28 et 29
Condition féminine

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Vieillir dignement

Le président du conseil central a rappelé que c'est en 1976 que février fut institué Mois de l'histoire des Noirs aux États-Unis. Au Québec, l'Assemblée nationale l'a officialisé le 1er février 2007. Par ailleurs, le comité de la condition féminine du conseil central a soumis sa candidature au Prix Égalité 2012 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour sa formation sur la conciliation famille-travail-études et a été retenu parmi les trois finalistes.

Nos invité-es

Alex Levasseur, président du Syndicat des communications de Radio-Canada, a présenté la campagne de sauvegarde de Radio-Canada/CBC. Il a rappelé qu'en 2009, des compressions de 200 M$ avaient causé la perte de 800 emplois. Des coupes supplémentaires de 200 M$ pourraient être effectuées dans le prochain budget fédéral et on craint que cela ait des répercussions non seulement sur les emplois, mais aussi sur la qualité de la programmation. Devant cette situation, la CSN et le syndicat ont lancé une campagne qui vise à informer et à inviter les membres de syndicats à se prononcer sur l'importance d'un financement pluriannuel, stable et augmenté pour maintenir le haut niveau de qualité du diffuseur public. Les syndicats sont appelés à appuyer la campagne « Tous amis de Radio-Canada ».

Le président du conseil central a invité les syndicats à poser un geste de solidarité en soutien à la campagne de syndicalisation des dépanneurs Couche-Tard. Il a rappelé que le Groupe Couche-Tard a cumulé des profits nets de 370 M$ au cours du dernier exercice financier. Dans un tel contexte, les employé-es de Couche-Tard sont en droit d'obtenir de bonnes conditions de travail. On souhaite que les syndicats tiennent des manifestations éclair devant ces dépanneurs.

Puis, **Gaétan Châteauneuf** et **Caroline Tremblay**, responsable du front de lutte santé et services sociaux, ont présenté le projet de *Plateforme pour les services aux personnes âgées pour les régions de Montréal et de Laval*. Le projet traite notamment du placement en hébergement, de l'accessibilité aux services d'hébergement et de leur qualité. Les problématiques spécifiques telles la perte d'autonomie, la santé mentale, la réadaptation et la question du soutien aux personnes âgées LGBT sont aussi abordées. Enfin, on examine également le soutien à domicile et la création de services intégrés pour les personnes âgées.

Flavie Achard, responsable du comité éducation, et **Francis Lagacé**, 2e vice-président du comité exécutif, ont souligné les Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2012. Tous deux ont rappelé l'importance de valoriser l'éducation et d'encourager nos jeunes à poursuivre leurs études. Le slogan de la campagne : « Chaque jeune a besoin d'encouragement chaque jour ! ».

Enfin, Gilles Bélanger, responsable du développement des réseaux d'entraide au conseil central, a invité les syndicats à tenir des activités à l'occasion de la Semaine de la prévention du suicide du 5 au 11 février 2012.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

Les femmes ont toutes les raisons de s'indigner!

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM–CSN

Le thème du 8 mars de cette année est fort inspirant et s'inscrit tout à fait dans la mouvance des révoltes et des appels lancés cette année par des millions d'indignés partout sur la planète. Surtout, il me rappelle un très beau texte d'Hélène Pedneault, écrit en 1999, *L'apologie de la colère des femmes*, dans lequel elle décrit avec éloquence comment la colère peut être porteuse de changements lorsqu'elle se transforme en indignation.

Dans la généalogie de l'indignation, la colère est la branche volcanique. C'est elle qui monte en premier aux barricades comme une tête brûlée qu'elle est, aveuglément, sur un coup de sang, une montée de fièvre, sans penser à protéger sa peau, et qui allume les incendies que l'indignation reprend à son compte. L'indignation organise la colère, oriente son feu, le documente, jette les cris inutiles aux vidanges, et donne du souffle seulement aux colères qui sont facteurs de changement. La colère peut être stérilisante; l'indignation, féconde. La colère est une sprinteuse; l'indignation est une marathonienne. La colère a la durée de vie d'une allumette; l'indignation, celle d'une flamme olympique.

Les mots *colère* et *indignation* sont féminins, mais on tolère moins bien leur expression chez les femmes que chez les hommes. Heureusement pour nous, les insultes et le dénigrement n'ont pas arrêté l'élan des femmes indignées. Leur révolte devant les injustices a engendré des mouvements de femmes dont les actions ont réussi à changer les choses. Je pense ici à Marie Gérin-Lajoie, Idola St-Jean et Thérèse Casgrain qui, inlassablement, ont tenu tête au clergé, aux politiciens et aux élites québécoises jusqu'à l'adoption du Bill Godbout, le 25 avril 1940, qui consacrait le droit de vote des femmes.

Je pense aussi aux sept féministes du Front de libération des femmes (FLF) qui, le 1er mars 1971, ont pris d'assaut le banc des jurés lors de la comparution de Lise Balcer, qui refusait de témoigner au procès de Paul Rose à la suite des événements d'octobre 1970, pour dénoncer le fait que les femmes n'avaient pas le droit d'être jurées. Plus encore, le FLF a poursuivi son travail militant, contribuant à l'émergence d'une véritable révolution identitaire chez les Québécoises qui prenaient conscience que la libération sociale et nationale ne pouvait se faire sans elles et sans un changement radical des structures patriarcales de la société.

Et aujourd'hui?

La liste des actions des femmes est longue et bien des choses ont évolué. Si bien des choses ont changé au Québec, ailleurs, il en va tout autrement, comme vous pourrez le constater à la lecture de l'article sur la situation des femmes un peu partout sur la planète. Aussi, au Québec même, il nous reste bien des combats à mener et nous ne devons pas nous laisser distraire par ceux qui affirment que nous vivons dans un monde où la pleine égalité entre les hommes et les femmes est atteinte. À cet égard, l'article sur Karyne Prégent, en page 7, nous en apprend beaucoup sur la détermination dont doivent faire preuve les femmes qui exercent des métiers dans des secteurs traditionnellement masculins. À la page 4, on dépeint bien que les femmes ont tout intérêt à lutter contre l'augmentation des droits de scolarité si elles veulent préserver leurs acquis. Bref, nos luttes se poursuivent de plus belle et, en guise d'inspiration, peut-être pourrions-nous reprendre comme cri de ralliement celui du FLF : *Québécoises, debouttes* !

Contrer la hausse des droits de scolarité

Toujours une revendication féministe!

On doit se rappeler à quel point, au Québec, la création des cégeps et des universités publiques a permis aux femmes d'accéder aux études supérieures. La gratuité scolaire au cégep et le relatif contrôle des droits de scolarité à l'université ont été inscrits dans un large mouvement de démocratisation de l'éducation et de la société. Il était clair, pour les auteurs du rapport Parent, dans les années 1960, qu'il fallait offrir des mesures incitatives pour permettre l'accès à l'éducation aux groupes qui en avaient été traditionnellement exclus. Les femmes en sont, elles qui ont depuis envahi les écoles avec des aspirations nouvelles et qui ont trouvé une des clés de leur émancipation dans leur recherche d'égalité économique et politique.

Vu sous cet angle, il semble évident que les groupes sociaux, dont les conditions économiques sont précaires, se verront à nouveau exclus du système scolaire à la suite des hausses des droits de scolarité imposés par le gouvernement Charest. Et ils sont nombreux, considérant que les coûts associés à la poursuite des études pour les familles de la classe moyenne sont devenus prohibitifs. L'éducation cessera-t-elle d'être considérée comme un droit ?

Selon le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), 7 000 personnes pourraient renoncer à entreprendre des études universitaires en raison de la hausse des droits de scolarité.

Le mouvement étudiant a tenu une manifestation imposante le 10 novembre dernier, à Montréal

Les femmes plus endettées

Pour les autres, l'accès à l'éducation ne se réalisera en général qu'au prix d'un très lourd endettement. À ce chapitre, les deux paliers de gouvernement tiennent un double discours d'une grande perversité. Alors que, d'un côté, ils dénoncent le surendettement des ménages, de l'autre, ils obligent les étudiantes et les étudiants à s'endetter lourdement dès la jeune vingtaine, présentant la poursuite des études comme l'achat d'un service dont ils seront les seuls bénéficiaires. La recherche sur l'endettement étudiant, récemment dévoilée par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), a révélé que l'endettement était de 14 000 $ pour 65 % des étudiants, à la fin de leur baccalauréat de trois ans, et qu'un étudiant sur quatre terminait ses études avec plus de 20 000 $ de dettes. Et cette situation sera pire pour les femmes. Les détentrices d'un baccalauréat gagnent toujours, en moyenne, moins que les hommes : c'est donc dire que leur dette sera plus longue à rembourser.

Monoparentalité

Les femmes monoparentales font souvent partie des personnes qui doivent s'inscrire à temps partiel pour pouvoir travailler davantage, tout en s'occupant de leurs enfants. Et, contrairement à une idée répandue, elles ne sont pas l'exception à l'université qui, depuis de nombreuses années, reconnaît une diversité de statuts pour pouvoir accueillir un plus grand nombre d'adultes qui ont des responsabilités professionnelles et familiales.

Déjà, les personnes inscrites à temps partiel reçoivent moins d'aide financière et se voient privées de plusieurs avantages sociaux réservés aux étudiants à temps plein. Pour les familles monoparentales, l'aide financière inclut tout montant gouvernemental ainsi que la pension provenant de l'ex-conjointe ou l'ex-conjoint. Le calcul de leur aide financière est déjà inégalitaire par rapport à celui des autres étudiants. Et les femmes monoparentales subiront davantage cette situation puisque ce sont elles qui, dans 80 % des cas, sont à la tête des familles monoparentales et que ce sont ces familles qui, selon Statistiques Canada, ont le revenu total moyen le plus faible de tous les types de familles.

Pourquoi ne pas songer plutôt, comme société, à un ensemble de mesures facilitantes qui pourraient être mises en place pour diminuer les obstacles à l'accès à l'éducation : des conditions facilitant la conciliation travail-famille-études, une hausse des places dans les services de garde, etc.? La problématique particulière de l'accès à l'emploi et à la formation pour les femmes pourrait être mieux comprise si davantage de recherches intégraient l'analyse différenciée selon le sexe. Il faudrait aussi recueillir plus de données sur la situation des femmes immigrantes et autochtones, qui sont confrontées à des obstacles supplémentaires. Mais, même en se référant aux données partielles dont on dispose actuellement, il apparaît clairement que la hausse des droits de scolarité aura pour effet de restreindre l'accès aux études supérieures pour les groupes sociaux moins favorisés et, en conséquence, pour une grande proportion de femmes.

Madeleine Ferland
Comité éducation

Le féminisme? Toujours actuel!

Lorsque j'ai pris connaissance du thème du 8 mars 2012, *Le féminisme ? Plus actuel que jamais !*, je l'ai trouvé très à propos. Vous direz que je prêche pour ma paroisse, étant responsable de la condition féminine au conseil central. Peut-être, mais j'entends de plus en plus de femmes et de jeunes filles dénoncer les injustices que nous subissons. Je les vois plus nombreuses dans la rue pour revendiquer une réelle égalité de faits. Je suis fière d'être féministe !

J'avoue que je ne savais pas ce qu'était le féminisme, jusqu'à ce que je découvre l'engagement syndical. Il faut dire que j'ai bénéficié des gains obtenus par les luttes féministes. J'ai eu la chance de baigner dans un environnement plutôt aisé et j'ai pu faire des études supérieures, sans trop me poser de questions. J'ai choisi le métier que je voulais, soit la psychoéducation. Tout au long de ma vie, je n'ai rencontré aucun obstacle me faisant prendre conscience que l'égalité entre les femmes et les hommes n'était pas atteinte. Et pourtant…

Le syndicalisme m'a appris qu'il faut se battre pour la justice sociale, pour celles et ceux qui ont moins de chance que nous. C'est ça aussi le féminisme. Nous n'avons pas à subir d'injustices pour comprendre que les femmes n'ont pas toujours les mêmes possibilités que les hommes. Le féminisme, tout comme le syndicalisme, est une lutte collective.

Mais avant tout, il faut faire connaître l'histoire des luttes féministes à toutes et tous. Les gains ne sont pas tombés du ciel. Ils ont été portés, au tout début, par des femmes comme Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Léa Roback, Madeleine Parent, Thérèse Casgrain et Simonne Monet-Chartrand. Puis, d'autres ont pris la relève. Il faut savoir d'où on vient pour savoir où on va.

Je ne comprends toujours pas ceux qui affirment que l'égalité est atteinte, que le féminisme est allé trop loin, que les féministes sont responsables de leur déroute. Bien sûr, dans les lois, les femmes ont les mêmes droits que les hommes. Mais comment explique-t-on qu'en 2012 les femmes gagnent en moyenne 78 % du salaire des hommes, qu'elles sont encore victimes de violence et qu'elles consacrent en moyenne beaucoup plus d'heures aux travaux domestiques que les hommes ? Loin de moi l'idée de dire que ceux-ci ne font pas leur part, mais il faut bien admettre qu'il existe encore une iniquité et que nous devons trouver des solutions, ensemble, pour faire avancer les choses.

Récemment, une étude démontrait que la présence des femmes sur des conseils d'administration améliorait le rendement des entreprises. Malgré tout, les CA des grandes sociétés québécoises ne comptent qu'environ 16 % de femmes. Le gouvernement a donné le ton en adoptant, en 2006, une loi sur la parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État. Bravo ! Mais il a tout de même fallu une loi pour y arriver.

Nous sommes toutes sensibles au sort des femmes en Afrique ou en Amérique latine. Nous sommes toujours révoltées d'entendre que les femmes sont encore violées et utilisées comme butin de guerre et, qu'au nom de l'honneur, elles se font assassiner. Ces situations ne sont peut-être pas si loin de nous finalement. Nous devons nous indigner pour elles, nous devons changer les choses.

Il faut donc continuer à dénoncer et à revendiquer une réelle égalité dans toutes les sphères de nos vies. Comme Micheline Dumont écrivait dans l'avant-propos de son livre *Le féminisme québécois raconté à Camille* : « […] le féminisme est loin d'avoir dit son dernier mot ». Elle a tout à fait raison! Soulignons avec fierté la Journée internationale des femmes !

Bon 8 mars !

Véronique De Sève
1re vice-présidente
du CCMM-CSN

Le jeudi 8 mars 2012

Dîner-conférence féministe à la CSN

(12 h à 14 h)
Sous-sol du 1601, rue De Lorimier (Métro Papineau)

Dîner et vin de l'amitié offerts
par les comités de la condition féminine de la CSN,
du CCMM-CSN et du STTCSN

Le jeudi 8 mars 2012

5 à 7 au Bistro In Vivo

4264, rue Sainte-Catherine Est (angle Letourneux)

Le comité de la condition féminine du conseil central vous offre une consommation.

Les membres des syndicats, femmes et hommes, sont les bienvenus à ces activités. Pour commander vos épinglettes du 8 mars, contactez l'accueil du conseil central, au 514 598-2021.

Le conflit des allumettières à Hull

Sur les traces de Donalda Charron

Je vous invite à faire un voyage dans le temps. Tout d'abord, suivons le boulevard des Allumettières, à Hull, et tournons sur la rue Eddy. Là se trouve un bâtiment tout en pierres, juste avant le pont… L'histoire y a été écrite. La première grève féminine au pays a été menée en 1924 par Donalda Charron, vraisemblablement la première femme présidente d'un syndicat à l'origine de la CSN, celui des allumettières.

Donalda Charron, en 1912 (source : Fonds privé, Jean-Paul Charron)

Donalda Charron est née en 1886. Son premier travail : effeuilleuse de mica (un isolant) à la compagnie E. B. Eddy, principal employeur de la ville et entrepreneur prospère. Les conditions de travail y sont exécrables : entre 1880 et 1910, on y dénombre pas moins de 562 décès, soit une moyenne de 22 par année.

En 1912, l'usine ferme ses portes. Donalda se trouve du travail à l'usine de fabrication d'allumettes, un autre plan de travail d'E. B. Eddy, où elle deviendra allumettière. La compagnie emploie majoritairement des femmes, environ 400, reconnues pour leur grande dextérité et leur capacité de concentration. Le travail est dur, les conditions de travail dangereuses et l'environnement toxique. Les allumettières travaillent dix heures par jour, six jours par semaine et sont payées moins du tiers que les hommes. Le travail consiste à tremper le bout de l'allumette dans un mélange de souffre et de phosphore, ce qui entraîne brûlures, coupures, éraflures et la nécrose maxillaire.

Donalda Charron devient rapidement contremaîtresse. Elle supervise le travail et procède à l'embauche et au renvoi des filles. Elle est la confidente des jeunes filles et les protège d'abus potentiels des hommes qui travaillent à l'usine.

C'est dans ces conditions, en 1918, que se regroupent les allumettières au sein du premier syndicat féminin, l'Association syndicale féminine catholique. En 1919, le syndicat se scinde en quatre unités professionnelles; le syndicat des allumettières est formé, lequel est chapeauté par le Conseil central féminin (CCF). Ce dernier est situé dans l'édifice de la Bourse du Travail, immeuble destiné aux œuvres ouvrières et syndicales. C'est d'ailleurs à cet endroit que s'est tenu le congrès de fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), ancêtre de la CSN, en 1921.

Les allumettières devant l'usine de E. B. Eddy en 1924

Les origines d'une lutte ouvrière remarquable

En décembre 1919, un premier conflit éclate à l'usine. Devant le refus des ouvrières d'accepter les offres patronales (on voulait réembaucher les filles en les obligeant à renoncer au syndicat, entre autres), la compagnie ferme ses portes le 13 décembre. Trois jours plus tard, le 16 décembre, une entente est conclue et les allumettières obtiennent la reconnaissance de leur syndicat, une augmentation de salaire et des congés fériés. En contrepartie, elles acceptent les doubles quarts de travail.

Le deuxième conflit éclate le 2 septembre 1924. À la suite d'une importante diminution de salaire, les allumettières dirigées par leur présidente syndicale, Donalda Charron, déclenchent un arrêt de travail. Suit un long bras de fer et la direction déclenche un lock-out quatre jours plus tard. Parmi les enjeux, toujours la reconnaissance syndicale et les salaires, en plus du remplacement des contremaîtresses par des contremaîtres. Bien qu'elle soit tenue à l'écart des négociations, le rôle de Donalda sera déterminant tout au long du conflit. Elle soutiendra les troupes sur le piquet de grève, assistera aux réunions stratégiques de l'équipe de négociation et participera aux assemblées publiques ainsi qu'aux collectes de fonds. Les commerçants et les médias seront animés d'un élan de solidarité sans précédent à l'égard des ouvrières durant le conflit.

Les tactiques déloyales et la mauvaise foi de la compagnie entraîneront un boycottage des produits de E. B. Eddy, ce qui amènera l'entreprise à vouloir régler. Après trois mois de conflit, on parvient à conclure une entente verbale. Le syndicat est reconnu, toutes les employées sont de retour au travail et les femmes peuvent occuper la fonction de contremaîtresse, à l'exception de Donalda. Cependant, aucune condition de travail n'a été améliorée lors de cette lutte. On en sait, somme toute, assez peu sur la suite des choses. On ne sait pas si la compagnie a respecté les ententes. E. B. Eddy a été vendue en 1928 et a déménagé en Ontario.

Pour ce qui est de Donalda Charron, on lui offrit un poste permanent à la Bourse du Travail. En décembre de la même année, un grave accident la laissa amputée d'une jambe. Elle dirigea une autre grève en 1960, dans l'industrie du textile. Elle est décédée en 1967 dans un CHSLD de Gatineau, seule et sans famille.

Ce texte est dédié à la mémoire de toutes ces femmes qui, au prix de leur santé, de leur courage et de leur solidarité, ont pavé la voie pour nous. Je vous dis merci et reposez en paix.

Jacqueline Bernier
Comité
de la condition féminine

Les femmes et la construction

Déconstruire des préjugés coriaces

S'il y a un secteur d'activité où les femmes sont encore largement sous-représentées, c'est celui de la construction. Et même la plupart de celles qui y accèdent décident de ne pas y rester, le poids des préjugés et des idées préconçues étant trop lourd à porter. L'*Unité* a rencontré Karyne Prégent, charpentière-menuisière qui peine depuis dix ans à se faire reconnaître au même titre que ses collègues masculins.

C'est un concours de circonstances qui a mené cette bouillante et énergique femme vers un métier de la construction. À la fin de la vingtaine, elle avait cumulé plusieurs petits boulots et voulait améliorer son sort. Mère d'une petite fille, elle sait qu'il lui faut trouver un travail stable et permanent et qui lui permettra de se sortir de la précarité. Un ami, travailleur autonome dans la construction, lui suggère de l'assister et c'est ainsi qu'elle attrape la piqûre! C'est sa place! Persuadée que son chemin est tout tracé, elle fait des démarches à son bureau d'assurance-emploi afin d'accéder à une formation de charpentière-menuisière. Et c'est là que les embûches commencent… Il lui faudra un an et demi, une multitude de prétests et vraiment beaucoup d'opiniâtreté pour obtenir la possibilité de suivre un cours en charpenterie-menuiserie. Elle acquiert finalement son DEP en 2001.

Même si ses profs et collègues étudiants montraient une très grande ouverture à la présence des femmes dans la construction à cette époque (on est pourtant au début des années 2000), elle sait qu'elle devra faire ses preuves pour prendre sa place. Elle n'hésite pas à cogner à toutes les portes des chantiers pour être embauchée. Mais c'est à ce moment qu'elle découvre véritablement à quel point ce milieu est sexiste. Pour arriver à déboulonner les préjugés coriaces sur la capacité et les compétences des femmes dans ce métier, un virage à 180° est nécessaire.

Karyne Prégent est charpentière-menuisière et responsable de la condition féminine au Syndicat de la construction de Montréal (CSN)

La dernière taverne

« Au travail, la discrimination systémique à l'égard des femmes, c'est très dur à vivre », affirme celle qui n'a pas froid aux yeux. « Trois fois sur quatre, on ne prend même pas le temps d'étudier ton CV et ça, c'est quand on ne le déchire pas devant toi. Une fois, je suis arrivée sur un chantier et le patron m'a demandé de le suivre. Il a alors chiffonné mon CV devant tout un groupe de travailleurs. Tout le monde s'est mis à rire. Cela m'a humiliée profondément. La construction, c'est un peu comme la dernière taverne où les femmes ne sont toujours pas admises ».

« Le plus difficile, dit-elle, c'est de ne pas avoir la chance de montrer ce dont on est capable. On est toujours les dernières rentrées et les premières sorties. Lorsqu'on arrive à être engagée, on nous maintient dans un rôle de second plan, avec des tâches routinières et de débutants. Ainsi, on n'arrive pas à acquérir le savoir et l'expérience. C'est extrêmement frustrant. »

Pour celle qui dit adorer son métier, un des moyens de changer les choses, c'est de faire connaître cette situation. Depuis quelques mois, elle a décidé de s'investir comme responsable à la condition féminine au Syndicat de la construction de Montréal (CSN), afin de promouvoir la place des femmes dans cette industrie. Elle a de plus créé une page Facebook pour permettre aux travailleuses de la construction d'échanger entre elles.

Une responsabilité collective

Karyne Prégent souhaiterait la mise en place de mesures d'incitation à l'embauche, une forme de ratio, afin que les employeurs soient forcés d'engager des femmes. Même si des efforts sont employés à inclure plus de femmes, elles sont encore trop peu nombreuses et c'est ce qui contribue à faire perdurer les préjugés. En 1993, le Sommet de l'industrie de la construction adoptait à l'unanimité une résolution pour favoriser l'intégration des femmes. Même si, trois ans plus tard, on proposait un programme d'accès ayant comme objectif « 2 000 femmes pour les années 2000 », les préjugés sont encore bien ancrés. Par exemple, en 2010, 1 901 travailleuses étaient présentes dans l'industrie (contre plus de 150 000 hommes) soit 1,24 % de la main-d'œuvre active. La principale difficulté réside toutefois dans le maintien de ces travailleuses dans ce milieu. Elles sont près de 6 sur 10 à quitter après cinq ans dans le métier (source : *Les femmes dans la construction*, Commission de la construction du Québec, 2011).

« Je suis convaincue que c'est en parlant largement de la situation des femmes dans la construction que les mentalités vont changer. Pour moi, c'est une responsabilité collective et l'État devrait s'impliquer. Mais en ce moment, ce sont des filles qui, individuellement et à bout de bras, mènent la bataille », conclut la charpentière-menuisière.

➲ **www.facebook.com/femmesnontraditionnelles**

La santé des femmes

Corps en morceaux

Antidépresseurs, anxiolytiques, somnifères, médicaments pour maigrir et, parmi les derniers en lice, traitement pour interrompre les menstruations… Les femmes, ou plutôt le corps des femmes est-il un laboratoire pour une industrie pharmaceutique en quête constante de profits? Pour le courant néolibéral, la santé, ou la peur de la maladie, est un autre marché à développer.

Lise Goulet, du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes ainsi que Marika Paré et Claudia Faille, du Regroupement Les Sages-femmes du Québec, lors d'une soirée organisée par le conseil central le 19 janvier

Ce sont là quelques-unes des réflexions avancées par le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, lors d'une soirée organisée par le conseil central à la mi-janvier. Le Réseau, qui prône une approche globale et féministe de la santé des femmes, remet en question l'hégémonie de l'approche biomédicale dans les pays occidentaux. L'approche biomédicale propose une vision de la santé des personnes strictement axée sur la biologie et dont les principes directeurs se fondent sur le traitement individuel et morcelé des personnes.

Femmes contre scientifiques

Alors que pendant des siècles, les femmes (des guérisseuses et des sages-femmes) ont prodigué des soins de la naissance à la mort, la révolution industrielle au XIXe siècle les a exclues d'une nouvelle pratique médicale issue du développement des sciences. La médecine s'est alors professionnalisée et les femmes et leur pratique n'y avaient plus leur place. La science de la médecine s'est transformée et est devenue pointue. C'est une médecine experte, réservée aux scientifiques, qui morcelle le corps pour l'étudier.

Cette approche scientifique, soi-disant neutre et systématique, prend le dessus sur une approche ouverte à l'analyse globale du corps humain. C'est le seul modèle médical reconnu. C'est l'individu que l'on traite, sans chercher l'origine de ses problèmes, qui peuvent être d'ordre social. On ne s'intéresse pas à la pauvreté, à la violence, au stress et aux autres difficultés qui peuvent engendrer des problèmes de santé.

La santé : une question sociale

Selon Lise Goulet, du Réseau, la santé est une question sociale et collective. Sans rejeter en bloc l'approche biomédicale de la santé qui, il faut le dire, traite plusieurs problèmes de santé et sauve des vies, le Réseau lui reproche sa vision axée sur l'individu en faisant abstraction des dimensions plus collectives qui influencent la santé. Si une personne est malade, c'est son problème et c'est sa faute!

Parmi les écueils de cette approche, on cible aussi la médicalisation de la santé. « Des phénomènes sociaux ou physiologiques sont maintenant définis comme des problèmes médicaux. L'équilibre mental, la sexualité, les dépendances, l'hyperactivité, tout "défaut" physique ou tout ce qui peut nuire à la performance sociale et économique appelle un traitement médical. » Cela a pour effet d'engendrer des coûts énormes, aux dépens de la prévention. À l'heure actuelle, on note une hausse constante des budgets de l'État consacrés aux avancées technologiques et aux médicaments (hausse moyenne de plus de 10 % par année au Québec). Le Canada arrive en deuxième place des pays de l'OCDE pour ce qui est des dépenses en médicaments par habitant.

La médicalisation de la santé entraîne également une intériorisation du discours de la peur, peur qui fait vendre des médicaments et des examens médicaux préventifs et peur qu'on cultive pour favoriser l'industrie privée en santé. La médicalisation de la santé, c'est aussi une perte du pouvoir individuel et collectif sur notre santé. On la confie de plus en plus aux experts, à la science et à la technologie.

Ma santé

L'approche globale et féministe privilégiée par le Réseau fait la promotion de l'autosanté, une prise en charge personnelle de sa santé. Elle prône la prise en compte des déterminants sociaux sur la santé, entre autres les questions de pauvreté, de travail et de logement. C'est une approche qui se fonde sur une conception de l'être humain comme un tout. Plutôt que de favoriser une médecine curative, l'approche globale s'appuie sur la prévention et la promotion de la santé. Selon les tenantes de cette vision, il faut développer un sens critique face à la science. Celle-ci ne détient pas le savoir universel.

Lors de la soirée du conseil central, des sages-femmes ont témoigné concrètement de leur pratique, dont les valeurs s'apparentent à cette approche. Pour obtenir ces présentations, cliquez aux onglets santé et services sociaux ou condition féminine sur le site Web du conseil central.

➲ **www.ccmm-csn.qc.ca**

Grève générale dans les CPE au Québec

Des demandes légitimes

Déterminées à obtenir des conditions de travail reflétant leur engagement quotidien auprès des enfants, les travailleuses des CPE du Québec ont dû recourir à un arrêt de travail généralisé, le 10 février. Cette interruption de service a provoqué un battage médiatique hors de proportion. Même la ministre de la Famille et des Aînés, Yolande James, y est allée de commentaires incisifs : « Les parents sont pris en otage », a-t-elle lancé lors d'une entrevue accordée aux médias après la tenue d'une journée de grève dans les CPE de Montréal et de Laval. La ministre responsable du réseau des centres de la petite enfance a même qualifié de « déraisonnable » le recours à la grève et d' « exagérées » les demandes des travailleuses.

Une mise au point s'impose. L'usage de la grève est un droit reconnu par le Code du travail du Québec et les travailleuses des CPE ont été plus qu'indulgentes. Une journée de grève (deux dans le cas des syndiquées de la région métropolitaine), après deux ans sans convention collective, ce n'est pas ce qu'on pourrait appeler un usage *déraisonnable* de la grève. En fait, les travailleuses ont été des plus tolérantes tout au long de ces deux années, alors qu'une certaine association patronale, l'APCPE pour ne pas la nommer, a engagé une multitude de recours juridiques sur la question de l'autonomie de négociation. Cela a eu pour effets de retarder indûment le processus de négociation pour les CPE des régions de Montréal et de Laval.

Jour après jour, les travailleuses des centres de la petite enfance s'occupent du développement des enfants. Elles font un job éminemment précieux. Leur rémunération tourne autour de 19 $ l'heure. Ne peut-on pas considérer leur extraordinaire contribution dans notre société ? Ce qu'elles désirent, finalement, c'est d'être reconnues à la hauteur de leurs compétences. Est-ce une demande exagérée ?

Véronique De Sève
1re vice-présidente
du CCMM-CSN

Les travailleuses des CPE en grève les 6 et 10 février

Le printemps des femmes

Manifestation à Montréal le 6 décembre dernier

« Nous avons besoin d'une révolution menée par les femmes! ». C'est ainsi que s'exprimait Desmond Tutu, lors du Forum économique mondial le 27 janvier, devant un parterre composé presque exclusivement d'hommes. Il a dit souhaiter un printemps des femmes. « Après le mouvement de révolte dans le monde arabe, c'est au tour des femmes de se soulever. Elles ont été trop longtemps exclues des décisions politiques », lançait l'archevêque anglican. Est-ce un vœu suffisant pour donner aux femmes du monde un avenir plus lumineux ?

Des avancées?

La condition des femmes dans les sociétés occidentales a progressé de façon spectaculaire durant le XXe siècle. Même si elles sont encore peu présentes dans certains lieux, qu'elles sont rétribuées de façon différenciée, elles ont des droits reconnus dans différentes lois et chartes. Il en est tout autrement pour plus de la moitié de l'humanité, hommes ou femmes, qui pauvre, non éduquée, malade ou exploitée, est confrontée quotidiennement aux privations multiples. Être femme s'ajoute à cette misère.

Pourtant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée en 1979 par les Nations Unies, a été ratifiée par presque tous les pays. Le texte de la convention souligne que la discrimination « viole les principes de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine ». La discrimination est définie comme étant « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine » et les États doivent prendre « toutes les mesures appropriées, y compris législatives, pour assurer le plein épanouissement et le progrès des femmes ».

Malgré qu'ils l'aient ratifiée, de nombreux États, notamment au Moyen-Orient, l'ont assortie de réserves, dans certains cas, si importantes qu'elles en dénaturent le sens même de la CEDAW. Cela illustre comment une partie de la planète considère les femmes. Non seulement elles ne peuvent être les égales des hommes, mais les violences et les discriminations commencent pour elles dès l'enfance.

Les filles manquantes

Un phénomène qui, aux yeux de tout démographe, apparaîtrait comme une anomalie, s'observe en Asie, surtout en Inde, au Pakistan, au Bangladesh et en Chine : les spécialistes du recensement estiment qu'il manque cent millions de femmes. « Elles manquent parce qu'elles sont mortes. […] Elles meurent tout d'abord avant d'être nées ». Pour éliminer les fœtus féminins, même si cette pratique est maintenant interdite en Inde, on a procédé pendant des années à des avortements sélectifs. Ce sont les radiographies qui remplacent ce procédé inique aujourd'hui. Et lorsqu'elles *réussissent* à naître, reste l'infanticide ou de moins bons soins qui auront pour effet, aussi, de les faire mourir. La résultante en Inde est que le ratio hommes/femmes y est le plus faible au monde. La situation est semblable en Chine en grande partie à cause de la politique étatique de l'enfant unique.

Excision et autres violences

Dans d'autres régions du monde, la barbarie se manifeste autrement. Les mutilations génitales sont pratiquées sur une immense partie du continent africain. On estime qu'environ 100 à 140 millions de femmes ont subi une excision, tandis qu'à tous les ans, deux millions de fillettes sont susceptibles de subir une telle mutilation. Plus de 70 % des femmes (âgées de 20 à 24 ans et mariées avant 18 ans) des pays suivants sont excisées : Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Sierra Leone, Somalie, Soudan. En Égypte, plus de 90 % ont été mutilées.

Bien que 125 pays se soient dotés de lois spécifiques qui sanctionnent la violence domestique, au niveau mondial, elles sont plus de 600 millions vivant dans des pays où cette violence n'est pas reconnue comme un crime. Autre violence : celle de la traite des humains. L'Organisation internationale du travail estime que 2,45 millions de personnes, surtout des femmes et des enfants, feraient l'objet de la traite des humains chaque année, dont 43 % à des fins de prostitution forcée.

Les femmes, parce qu'elles sont nées femmes, sont aussi privées de droits politiques, économiques et liés à la santé, notamment reproductive. En matière d'avortement, l'Organisation mondiale de la santé estimait, en 2008, que 8,5 millions de femmes avaient souffert de complications de santé à la suite d'un avortement clandestin. Trois millions d'entre elles n'avaient reçu aucun soin.

De l'espoir ?

Les mobilisations populaires qui ont surgi au Moyen-Orient et en Afrique du Nord peuvent-elles inspirer un souffle nouveau sur la planète et ainsi permettre à des millions de femmes de sortir de l'état qui les maintient dans l'asservissement? Il faudra une indignation d'une grande ampleur pour effacer des siècles de servage●

Capsule environnement

Une nouvelle certification : RECYC ÉCO

Saviez-vous que depuis le 17 janvier, il existe un nouveau programme de certification pour les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ainsi qu'une nouvelle marque de certification, soit RECYC ÉCO.

Auparavant, les manufacturiers pouvaient prétendre que leurs biens étaient fabriqués de matières recyclées sans avoir à le prouver. La nouvelle certification RECYC ÉCO, qui est volontaire, leur impose des balises, des normes. Malgré qu'aucun minimum de matières recyclées ne soit exigé, cette nouvelle certification permettra au consommateur de bien connaître la teneur en pourcentage de matières recyclées dans un bien qu'il achète et pourra les identifier par ce logo.

Avant la mise en place d'une telle certification, certaines entreprises se targuaient d'offrir des produits écolos, à contenu recyclé, environnemental, écologique, mais aucun processus d'évaluation ne permettait de le vérifier. Il est aussi intéressant de savoir que c'est RECYC-QUÉBEC qui sera responsable de la promotion du programme auprès du public et des entreprises. Cette société a failli disparaître en 2011. Il faut donc croire qu'elle poursuivra son mandat, soit celui de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

Nous vous invitons, lors de vos prochains achats, à poser un geste simple et responsable en recherchant des produits affichant le logo RECYC ÉCO à contenu recyclé. Plus il y aura une demande pour de tels produits, plus les entreprises devront y souscrire●

Patrice Benoit
Comité environnement et développement durable
STT Institut de cardiologie de Montréal (CSN)

Semaine québécoise des adultes en formation

Apprendre, toujours un plaisir !

Sous le thème toujours aussi pertinent des *Mille et une façons d'apprendre*, la Semaine québécoise des adultes en formation se tiendra cette année du 24 mars au 1er avril 2012. À Montréal, on insiste sur la *Fierté d'apprendre*, peut-être même le plaisir et le bonheur d'apprendre. Cette initiative de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, dont le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN fait partie, est une occasion de valoriser la formation chez tous nos membres et d'inciter les syndicats à encourager la formation, quitte à organiser eux-mêmes des programmes de formation ou de soutien à la formation.

Dans ce cadre, le comité éducation du conseil central vous invite à un 5 à 7, qui aura lieu juste avant l'assemblée générale d'avril. Vous aurez l'occasion d'apprendre ce que des syndicats comme le vôtre peuvent faire pour promouvoir la formation de leurs membres et, qui mieux est, y participer, grâce à des exemples concrets d'activités qu'ils ont réalisées. On vous y attend en grand nombre●

5 À 7

Le 4 avril 2012
Salle Michel-Chartrand
à la CSN

Le Collectif 8 mars :